

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU PLATEAU
DE PLOUDIRY**

**COMPTE-RENDU
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

Présents	Absents et excusés
BILLON Henri, BODILIS André, CANN Joël, CORNEC Nathalie, DONVAL Jean-Michel, DONVAL Serge, GUEGUEN Marie-Laure, KERMARREC Bernard, LE STANC Jean-Luc, LOIRE Carole, PHILIPPE Georges, PITON Jean Jacques, PITON Paul, POULIQUEN Gérard, et VAILLANT Mickaël.	AUVRET Stéphane (pouvoir à CANN Joël), FOUILLARD Marie-Claire (pouvoir à PHILIPPE Georges), LE GARREC NEGER Emmanuelle, OLLIVIER Muriel (pouvoir à POULIQUEN Gérard), PIZZETTA Jean-François et SOUDON Chantal (pouvoir à DONVAL Jean-Michel).

ORDRE DU JOUR

Création d'emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité ou le remplacement d'un fonctionnaire absent

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ou au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel.

Pour le service animation, l'agent devra justifier au minimum du diplôme BAFA.

La rémunération sera basée sur le premier de l'échelle C1 - 1^{er} échelon.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres votant, décide de créer, en cas de nécessité, 10 emplois non permanents pour l'année 2020.

Groupements de commandes

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, des groupements de commandes sont proposés :

- 1/ RGPD – Mission de délégué à la protection des données externalisé
- 2/ Téléphonie (AMO + prestations de téléphonie)
- 3/ Vérifications des matériels et systèmes de défense incendie
- 4/ Fourniture de matériel informatique

Le comité syndical à l'unanimité

- Approuve les conventions constitutives des groupements de commandes cités ci-dessus,
- Désigne la Ville de Landerneau comme coordonnateur du groupement de commandes « vérification des matériels et systèmes de protection incendie » et la CAO de la Ville de Landerneau comme CAO du groupement,
- Désigne la Communauté comme coordonnateur des groupements de commandes « Téléphonie », « RGPD – Mission de délégué à la protection des données externalisé » et « Fourniture de matériel informatique » et la CAO de la Communauté comme CAO de ces groupements,
- Autorise le président à signer ces conventions et tout avenant relatif à celles-ci.

Tarifs des prestations du service technique

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2020

➤ Communes adhérentes au SIPP

Prestation	Montant TTC/heure
Tractopelle	48,33 €
Elagueuse	45,55 €
Tracteur avec remorque, tracteur avec chargeur, roto-trancheuse, barre de coupe, balayeuse, tondeuse, brosse mécanique, autolaveuse	33,74 €
Main d'œuvre technique	28,73 €
Nacelle avec chauffeur	73,21 €

Prestation	Montant TTC /prestation
Inhumation ou exhumation	230,00 €
Dépôt d'urne dans le columbarium - dispersion des cendres (par déplacement de l'agent)	42,00 €

➤ CCPLD et les communes extérieures

Prestations	Montant TTC
Tracteur remorque -Tracteur chargeur Barre de coupe - Roto-trancheuse - Tondeuse	49,62 €
Tractopelle - Elagueuse	71,06 €
Main d'œuvre technique	42,28 €

➤ Eau du Ponant : remboursement des frais d'utilisation du matériel prêté

Prestations	Montant TTC
Tractopelle - Elagueuse	36,00 €
Tracteur remorque, barre de coupe, tondeuse	26,00 €
Taille-haie, rotofil, véhicule	22,00 €

Tarifs de location de la Maison du Plateau et du matériel

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2020

Désignation		Montant TTC	
Maison du Plateau	Ecoles, association du Plateau et associations d'utilité publique	Gratuit	
	Commerces, sociétés ayant leur siège sur le territoire des communes adhérentes	Réunion, apéritif, café	120,00 €
		Repas	242,00 €
	Organismes et associations extérieurs	Réunion, apéritif, café	120,00 €
		Repas	365,00 €
	Particulier résidant sur le territoire des communes adhérentes	Réunion, apéritif, café	120,00 €
Repas		242,00 €	
Caution		552,00 €	
Sono	Location (hors écoles et associations du Plateau)	230,00 €	
	Caution	866,00 €	
Mobilier (Hors location Maison du Plateau)	Tables	2,50 €	
	Chaises	0,79 €	

Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2019. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés comme suit :

Article	Libellé nature	Budget 2019 en €	Anticipation sur crédits 2020 en €
2031	Frais d'études	5 000,00	1 250,00
2051	Concession et droits similaires	2 600,00	650,00
CHAPITRE 20		7 600,00	1 900,00
2135	Agencements, aménagements des constructions	300 000,00	75 000,00
2158	Matériels et outillages techniques	13 000,00	3 250,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00	750,00
2184	Mobiliers	3 750,00	937,50
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	375,00
CHAPITRE 21		321 250,00	80 312,50

Mégalis Bretagne – Convention d'accès au Bouquet de services numériques

Mégalis Bretagne a adopté la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires. Le montant annuel H.T. du nouveau barème de contribution est de 800,00 €

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants.

- Autoriser le Président à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne, et tous documents nécessaires à la mise en œuvre,
- Approuver le nouveau barème de contribution relatif au bouquet de services numériques

Accès aux missions facultatives proposées par le CDG 29 – Actualisation de la « convention-cadre »

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier nos relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'approuver les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer ladite convention.

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Le Président expose que le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif géré par la Caisse d'Allocations Familiales en vue de développer des actions de loisirs pour les enfants et les jeunes. Le 3^{ème} Contrat

Enfance Jeunesse Intercommunal Nord CCPLD est arrivé à échéance depuis le 31 décembre 2018, et qu'il y a lieu de le renouveler pour une même durée soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce dispositif repose sur un mode de financement qui prend en compte des charges occasionnées par ces actions et la fréquentation annuelle des usagers.

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le 4^{ème} Contrat Enfance Jeunesse.

Prise en charge partielle de la formation BAFA/BAFD

Le Président rappelle que la fiche projet n°14 du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales prévoit la prise en charge partielle (80%) de la formation BAFA/BAFD des jeunes du territoire.

En contrepartie, ces jeunes doivent réaliser leur stage pratique (non rémunéré) auprès du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry.

Le 3^{ème} CEJ (2015-2018) n'étant plus valable, une délibération s'avère nécessaire pour la prise en charge partielle des formations jusqu'à la signature du nouveau contrat (2019-2022).

Le comité syndical, à l'unanimité des membres votants, approuve la prise en charge partielle, à hauteur de 80%, de la formation BAFA/BAFD des jeunes du territoire.

Budget général - Décision modificative n° 3/2019

Le Président et les membres du Bureau proposent au comité syndical de valider les virements de crédits suivants sur la section de fonctionnement :

Crédits à ouvrir		Objet	Montant
Chapitre	Article		
012	6411	Personnel titulaire	5 212,00 €
	6413	Personnel non titulaire	600,00 €
	6451	Cotisations à l'URSSAF	2 500,00 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	1 088,00 €
Total			9 400,00 €

Crédits à déduire		Objet	Montant
Chapitre	Article		
022	022	Dépenses imprévues	-9 400,00 €
Total			-9 400,00 €

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Transmission en Préfecture : 17 décembre 2019

Affichage : 17 décembre 2019

Le Président,
Jean-Jacques PITON